

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1204-09-2009 & 1248-188-2009

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté à la séance du 23 novembre 2009, les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT 1204-09-2009** modifiant le règlement 1204-00-91 constituant le plan d'urbanisme de la Ville de Beloeil afin d'y ajouter des dispositions relatives aux pipelines.
- **RÈGLEMENT 1248-188-2009** modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin d'assurer sa concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Vallée-du-Richelieu et ayant pour effet d'ajouter des dispositions relatives aux pipelines.

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a délivré son certificat de conformité en date du 5 février 2010 pour ces règlements.

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont déposés au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 2 mars 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.